

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures et trente minutes, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire.

Date de convocation : 03/04/2026

Présents : Aurélie POUJADE, Christian ROUQUIE, Magali GOUAULT, Jean-Louis DELPECH, Domenico DE PAOLIS, Christian LABORDE, Laëtitia FRANCAERT, Carine NEVEU, Laëtitia FLEURY, Julien CASANOVAS

Absent excusé : Eva DELPRAT qui a donné pouvoir à Aurélie POUJADE

Délibération 2026/24 :

Désignation secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise en article L. 2121-15 qu'au « début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **NOMME** M. Julien CASANOVAS, secrétaire de séance.

Délibération 2026/25 :

Procès-verbal de la dernière réunion

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 celui-ci est validé à l'unanimité.

Présentation du budget et de la fiscalité

Le budget va être renvoyé à M. SICARD pour vérifier les points en questionnement.

Questions sur les projets :

- Magali GOUAULT propose l'installation de bornes électriques,
- Jean-Louis DELPECH évoque les chemins à entretenir : chemin du Mas Del Pech et chemin de Poumaret. Une estimation sera effectuée chemin par chemin,
- Aurélie POUJADE propose l'installation de nouvelles citernes souples. Des appels d'offres vont être effectués,
- Obligation légale de débroussaillage sur les parcelles et les chemins communaux.

Délibération 2026/26 :

Rectification de l'indemnité de l'Agent recenseur

L'arrêté du 08/01/2026 portant nomination de l'Agent recenseur du recensement de la population 2026 indiquait à l'article 2 « l'agent recenseur percevra une rémunération de 550€ brut versée à la fin de la collecte ».

Considérant qu'une erreur a été constatée dans l'attribution de l'indemnité à l'agent recenseur, il convient de rectifier le montant comme suit :

- Montant initial : 510 € brut
- Montant corrigé : 550 € brut

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 08 avril 2026

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de 550 € brut et sera versé à M. COURITAS la somme restant due de 40€ (rémunération mise en instance par le Centre des Finances Publiques).

Délibération 2026/27 :

Révision des indemnités des trois adjoints à compter du 08/04/2026

Les adjoints ont demandé une diminution de leur indemnité de fonction :

- 1^{er} adjoint : 8,46 % (soit une indemnité brute de 347,75 €)
- 2^{ème} adjointe : 3,7 % (soit une indemnité brute de 152,09 €)
- 3^{ème} adjoint : 8,46 % (soit une indemnité brute de 347,75 €)

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Décision d'achat ou de location d'une imprimante multifonctions

Madame le Maire présente les différents devis effectués par COP'INFOR :

- Copieur-imprimante numérique neuf : Achat = 3.400€ HT ou location = 64,50€ HT/mois
- Copieur-imprimante numérique reconditionné : Achat = 1.900€ HT ou location 36,10€ HT/mois

Vote reporté au prochain conseil afin d'étudier d'autres devis.

Délibération 2026/28 :

Distribution des délégations aux conseillers

- Te46 : titulaire Laëtitia FLEURY – suppléante Laëtitia FRANCAERT
- Syndicat des Eaux de la Pescairie : titulaire Jean-Louis DELPECH – suppléante Magali GOUAULT
- Lot Ingénierie (anciennement dénommé SDAIL) : titulaire Aurélie POUJADE
- SYMCTOM : titulaire Aurélie POUJADE – suppléant Christian ROUQUIE
- SYDED : titulaire Aurélie POUJADE – suppléante Laëtitia FRANCAERT
- PNRCQ : titulaire Laëtitia FLEURY – suppléant Domenico DE PAOLIS
- RPI : titulaire Aurélie POUJADE – suppléant Julien CASANOVAS
- CCAS : Elus Carine NEVEU – Jean-Louis DELPECH – Magali GOUAULT – Aurélie POUJADE

La détermination des chemins et des terrains communaux à débroussailler en 2026 est reportée à un prochain conseil.

Questions diverses :

Madame le Maire a informé le Conseil Municipal des membres élus à la Communauté de Commune du Causse de Labastide-Murat, lors de la séance d'installation du Conseil qui s'est tenue le 07/04/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h08

Le Maire
Aurélie POUJADE



Le secrétaire de séance
Julien CASANOVAS

